



ICAO



DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'AFPP

Ouagadougou, Burkina Faso, 15 – 17 juillet 2026

BULLETIN D'INFORMATION

1. Date et lieu de la réunion

- 1.1. La douzième réunion du Comité directeur du Programme africain des procédures de vol (AFPP) se tiendra du 15 au 17 juillet 2026 à l'Hôtel Azalaï, à Ouagadougou, Burkina Faso.

2. Points focaux

- 2.1. Points focaux de l'OACI:

Mme Yacine Diop

Assistante AFPP

Téléphone : +221 78 825 59 27

Email : ydiop@icao.int

Site web : <http://www.icao.int/wacaf>

M. Alexandre DAMIBA

Manager AFPP

Téléphone : +221 77 646 95 83

Email : adamiba@icao.int

Page web : <http://www.icao.int/WACAF/African-FPP/pages/default.aspx>

- 2.2. Points focaux au Burkina Faso:

M. Nelson José Romaric COULIBALY

Téléphone : +226 76 36 63 32

Email : romaric.coulibaly@anacburkina.org

coulbcoulj@gmail.com

- 2.3. Assistance technique:

Mme Aicha Mama GAYE

Assistant ICT / Bureau régional OACI WACAF

Email : agaye@icao.int

Téléphone : +221 33 869 24 17

Mobile : +221 77 323 42 94

3. Inscriptions et secrétariat

- 3.1. Le lien d'inscription des participants figure dans la lettre d'invitation. Le secrétariat de la réunion sera assuré par l'OACI.
- 3.2. Un bureau d'inscription sera ouvert le mercredi 15 juillet 2026 de 08:00 à 08:45 (heure locale) à l'Hôtel Azalaï.

4. Documentation

- 4.1. La réunion se déroulera sans support papier. Toute la documentation sera mise à disposition en ligne. Les participants sont donc invités à se munir de leurs ordinateurs portables.

5. Langues de travail

- 5.1. La réunion se déroulera en français et en anglais avec interprétation simultanée.

6. Séance d'ouverture

- 6.1. La séance d'ouverture aura lieu le mercredi 15 juillet 2026 à 09:00 UTC.

7. Horaires de travail

- 7.1. Les travaux se dérouleront quotidiennement de 09:00 à 17:00 UTC.

8. Conditions météorologiques

- 8.1. Le mois de juillet est généralement chaud et pluvieux à Ouagadougou, avec des températures moyennes variant entre 22 °C et 33 °C.

9. Visas d'entrée

- 9.1. Les ressortissants des États soumis à l'obligation de visa pour entrer au Burkina Faso sont invités à faire leur demande suffisamment à l'avance, soit en ligne via le portail dédié (<https://applicant.visaburkina.bf/#/>), soit auprès du consulat du Burkina Faso le plus proche.
- 9.2. Les demandes devront être accompagnées de la lettre officielle d'invitation ainsi que de la lettre de nomination officielle émise par l'Administration concernée.

10. Santé

- 10.1. Il est vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance voyage, y compris une couverture médicale, valable pour toute la durée de leur séjour au Burkina Faso.
- 10.2. Les participants sont également invités à se munir d'une preuve d'assurance maladie/hospitalisation en cours de validité et susceptible d'être présentée aux établissements de santé en cas de besoin.
- 10.3. Lors de l'inscription, les participants sont encouragés à fournir les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence.

11. Banques et monnaie

- 11.1. La monnaie locale est le franc CFA (XOF), dont le taux de change est fixe par rapport à l'euro à raison de :
- 1 EUR = 655,957 XOF.
- 11.2. Les billets sont émis en coupures de 500, 1 000, 2 000, 5 000 et 10 000 francs CFA. Les pièces les plus courantes sont de 100, 200 et 500 francs CFA.
- 11.3. Les cartes de débit, Mastercard et cartes de crédit sont généralement acceptées par les banques, hôtels, restaurants et commerces.

11.4. Les banques commerciales et bureaux de change assurent les opérations de change. Les banques sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 09:00 à 14:00, ainsi que le premier et le dernier samedi du mois de 09:00 à 12:00.

11.5. Des bureaux de change sont également disponibles à l'aéroport international de Ouagadougou.

12. Hébergement et transport

12.1. Les participants sont priés d'effectuer eux-mêmes leurs réservations d'hôtel. Une liste d'hôtels recommandés situés à proximité du lieu de la réunion est jointe en annexe.

12.2. Le transport sera assuré entre l'aéroport international de Ouagadougou et les hôtels respectifs. Un agent d'accueil sera présent au hall des arrivées afin d'assister les participants.

12.3. Les transferts retour vers l'aéroport seront également assurés. À cet effet, les participants sont invités à transmettre leurs itinéraires de voyage aux points focaux par courrier électronique.

12.4. Le transport aller-retour entre les hôtels désignés et le lieu de la réunion sera assuré par l'Autorité de l'aviation civile du Burkina Faso (ANAC Burkina).

12.5. Pour les déplacements supplémentaires en ville, des taxis peuvent être sollicités par l'intermédiaire des hôtels. Les applications de transport LetsGo et OKLM sont également disponibles sur iOS et Android.

12.6. Les participants sont informés que le transport entre l'aéroport et les hôtels sera assuré à compter du mardi 15 juillet 2026, et des hôtels vers l'aéroport le samedi 18 juillet 2026..

13. Electricité

13.1. Les prises électriques utilisées au Burkina Faso sont de type C et E. La tension est de 230 volts pour une fréquence de 50 Hz.

13.2. Les participants utilisant des équipements compatibles avec d'autres standards sont invités à prévoir des adaptateurs appropriés.



14. Téléphonie

14.1. Les communications internationales directes sont disponibles via l'indicatif international 226.

14.2. Le Burkina Faso compte trois opérateurs de téléphonie mobile:

- Moov Africa ;
- Orange et,
- Télétel.

15. Sécurité

15.1. Ouagadougou est considérée comme une destination relativement sûre. Toutefois, les participants sont invités à observer les précautions suivantes:

- ne pas laisser ses effets personnels sans surveillance;
- éviter de transporter d'importantes sommes d'argent;
- éviter d'exhiber bijoux et objets de valeur;
- éviter les endroits isolés ou mal éclairés durant la nuit.

15.2. Il est recommandé de s'informer auprès de la réception de l'hôtel sur les conditions de sécurité dans les environs et d'utiliser les moyens de transport recommandés par l'hôtel.

15.3. Contacts utiles

- Sapeurs-pompiers (numéro gratuit): 18
- Gendarmerie nationale : +226 80 00 11 45 / +226 25 30 62 71
- Police secours (numéro gratuit) : 17

./.